



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N° 208, 209 ET 210

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de sa 41^e séance ordinaire tenue le 19 novembre 2020, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait les règlements suivants :

- Règlement n° 208 constituant le comité consultatif d'urbanisme;
- Règlement n° 209 sur les dérogations mineures;
- Règlement n° 210 de construction.

Tout intéressé peut prendre connaissance des règlements précités entre 8 h et 16 h 30 du lundi au vendredi inclusivement, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 5^e jour de février 2021.

Aline Bougie
Assistante-greffière